



## IJ pour nouvel auto entrepreneur

-----  
Par Eric232

Bonjour,

Je suis retraité depuis septembre 2023 et salarié à mi-temps de septembre 2023 à octobre 2024. Je suis auto entrepreneur depuis le 1/10/2024. Sur Démarches simplifiées, j'ai fourni les fiches de paye des 12 derniers mois pour demander les IJ pour un arrêt maladie du 24 au 30/10/2024. Demande refusée au motif qu'elle ne concerne pas le décret du 30/12/2021.

Pourriez-vous me confirmer que je n'y ai pas droit ?

Merci d'avance

Eric